



## Question au sujet d'un contrat.

Par **Manare**, le **30/03/2011** à **16:01**

Bonjour,

Il ya de cela 1an j'ai souscrit a des cours par correspondance pour une durée de 2ans. J'ai voulu résilier quelque mois après m'être inscrite cependant ils m'ont assuré que c'était impossible et que de toute manière je devais payer la totalité même sans avoir reçu les cours en question. Aujourd'hui ils me demande de payer la totalité des 2 années sans avoir suivi le cursus complet et sans échelonnement possible et surtout sans avoir reçu les leçons. Ont-ils le droit de faire cela? Je suis sans emploi, sans revenu donc, heberger par mon ami et ils me menace d'envoyer les huissiers chez mon ami pour proceder a une saisie. Il est impossible pour moi de régler 1649euros.

Je voulais aussi savoir s'il leur était possible de saisir des biens ne m'appartenant pas? Vivant chez mon ami j'ai peur qu'un huissier lui saisisent ces meubles alors qu'il n'a rien a voir avec le contrat que j'ai souscrit.?

Merci d'avance pour votre aide.